

Paris, le 23 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONCOURS ENTREPRENDRE POUR LA VIE ETUDIANTE

Après une première édition en 2019 qui a recueilli plus de 60 candidatures et qui a permis de valoriser 14 initiatives, la Conférence des présidents d'université (CPU) et l'Association des villes universitaires de France (AVUF) ont choisi de renouveler le concours « Entreprendre pour la vie étudiante ».

Ce concours porte le double objectif de stimuler la création de services visant à améliorer la vie étudiante ainsi qu'à leur donner une meilleure visibilité auprès des établissements et collectivités locales membres de la CPU et de l'AVUF.

Il est organisé en partenariat avec la Banque Populaire, le réseau PEPITE France, les CROUS, l'AEF et 3 réseaux de vice-présidents universitaires : entrepreneuriat, étudiants (CEVPU), et vie de campus (VÉCU).

Le concours est ouvert à toute personne morale privée, quel que soit son statut juridique, y compris dans le champ de l'économie sociale et solidaire, porteur d'une offre de service viable économiquement (hors subvention) et visant à améliorer la vie étudiante sur un campus, dans une ville ou sur un territoire.

L'appel à candidature sera lancé le 23 mars pour un retour le 07 mai 2021. Un jury, composé des partenaires du concours se réunira pour une première sélection des services qui seront ensuite invités à présenter leur projet lors d'une séance publique en ligne en juin 2021.

Les initiatives lauréates seront valorisées et référencées auprès de la communauté universitaire et des villes universitaires.

Liens vers l'[appel à candidature](#) et le [règlement intérieur](#).